

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 23 mai 2019**

**DELIBERATION N° 41-2019-CFVU
PORTANT SUR LA DISPENSE D'ASSUIDITE DES ELU-ES DU COLLEGE DES USAGERS DANS LES CONSEILS
ET COMMISSIONS CENTRAUX, CONSEILS DE DEPARTEMENT, D'UFR, D'ECOLE, D'INSTITUT.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

« Les membres élu-e-s du collège des usagers siégeant aux Conseils centraux et aux commissions du CAC, ainsi qu'aux commissions permanentes qui leur sont rattachées, ou aux conseils des composantes pédagogiques (UFR, Ecole, Institut) bénéficient, sur présentation d'un certificat de présence établi à leur demande par le secrétariat du conseil ou de la commission concernée d'une dispense d'assiduité pour les cours.

Cette dispense d'assiduité ne pourra pas être établie ni pour les examens, ni pour les stages ayant eu lieu concomitamment à la réunion de l'instance où ils/elles siègent. »

La délibération sur la dispense d'assiduité des élu-e-s du collège des Usagers et son intégration dans la charte du Contrôle des Connaissances est adoptée à l'unanimité des 22 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 23 mai 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 23 mai 2019**

**DELIBERATION N° 42-2019-CFVU
PORTANT SUR LE COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 21 MARS 2019.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le compte-rendu de la CFVU du 21/03/2019 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 22 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 23 mai 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 23 mai 2019**

**DELIBERATION N° 43-2019-CFVU
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANT-ES DE LA CFVU A LA COMMISSION DUNSI.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article 1 :

Mme Sandrine Chapoulie est désignée représentante de la CFVU à la Commission DUNSI.

Article 2 :

Monsieur Pascal Sarda est désigné représentant de la CFVU à la Commission DUNSI.

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 20 membres présents ou représentés
(1 NPPV, 19 POUR).**

A Toulouse, le 23 mai 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 23 mai 2019**

**DELIBERATION N° 44-2019-CFVU
PORTANT SUR LE CALENDRIER D'ACCES EN 2^E ANNEE DE MASTER
DE L'UFR DE PSYCHOLOGIE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le calendrier d'accès en 2^e année de Master de l'UFR de Psychologie 2019/2020 est approuvé.
(1 abstention, 6 contre, 17 POUR).

Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 23 mai 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 23 mai 2019**

**DELIBERATION N° 45-2019-CFVU
PORTANT SUR LES MODALITES D'ACCES EN 2^E ANNEE DE MASTER
DE L'UFR DE PSYCHOLOGIE 2019/2020**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les modalités d'accès en 2^e année de Master de l'UFR de Psychologie 2019/2020 sont approuvées.
(4 abstentions, 6 contre, 14 POUR)

Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 23 mai 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin